

**FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET :
AVIS D'EXPERTS
PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

380
Projet de reconstruction du pont Gédéon-
Ouimet (autoroute 15) entre Laval et Boisbriand
DQ4.1.2
6211-06-167

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet	
Nom du projet	Reconstruction du pont Gédéon-Ouimet (autoroute 15) entre Laval et Boisbriand
Initiateur de projet	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Numéro de dossier	3220-02-003
Dépôt de l'étude d'impact	2024/04/05
<p>Présentation du projet :</p> <p>Le pont Gédéon-Ouimet se situe sur l'autoroute 15, aussi appelée autoroute des Laurentides. Il franchit la rivière des Mille Îles, entre la ville de Laval, un territoire hors d'une municipalité régionale de comté (MRC), et la ville de Boisbriand, faisant partie de la MRC de Thérèse-de-Blainville. Toutes deux sont membres de la Communauté métropolitaine de Montréal.</p> <p>Inauguré en 1958, le pont Gédéon-Ouimet est une infrastructure majeure pour la grande région de Montréal accueillant jusqu'à 140 000 véhicules par jour. Il s'agit du principal corridor de transport reliant Montréal et Laval, à la Rive-Nord, ainsi qu'un des liens autoroutiers les plus achalandés de la province de Québec.</p> <p>Le pont actuel, d'une longueur d'environ 1 kilomètre et d'une largeur totale de 28 mètres, est composé de deux culées et 40 piles, d'un tablier de type dalle sur poutre avec trois voies de circulation de 3,7 m chacune par direction, un accotement de moins d'un mètre et séparées par une glissière rigide médiane. Compte tenu de l'état de dégradation avancé du pont arrivant à sa fin de vie utile, de sa non-conformité en matière de capacité sismique, de son gabarit insuffisant pour l'ajout de voies réservées au transport collectif et d'une piste polyvalente, le ministère des Transports et de la Mobilité durable préconise sa reconstruction complète.</p> <p>Le projet consiste ainsi à la reconstruction d'un nouveau pont d'une longueur d'un peu plus d'un km, composé de deux structures indépendantes, d'une largeur d'environ 25 mètres chacune, à 4 voies par direction, dont une voie réservée au transport collectif, et des accotements de 3 m de chaque côté des structures. Une distance de 4 m séparera les deux tabliers du nouveau pont et une piste polyvalente sera aménagée sur le tablier en direction sud du nouveau pont afin de favoriser les déplacements des cyclistes et des piétons. Le tablier en direction nord sera construit en aval hydraulique du pont existant tandis que le tablier en direction sud sera construit à l'emplacement du pont actuel. La durée de vie de ce nouveau pont à poutres (similaire à l'existant) est de 75 ans. Selon l'initiateur de projet, le coût de projet serait de plus de 100 millions de dollars et les travaux s'échelonnent sur une durée de 7 ans.</p>	
Présentation du répondant	
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Direction ou secteur	Direction des Politiques de l'Atmosphère
Avis conjoint	À remplir uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.
Région	03 - Capitale-Nationale
Numéro de référence	2801

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Note importante : Pour toute question d'ordre technique, consultez l'*Aide-mémoire du Formulaire de consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet : avis d'experts*. Pour toute question concernant la portée de votre avis ou les étapes de la procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, référez-vous au *Guide à l'intention des ministères et organismes consultés – PAEEIE*.

1	Avis sur l'acceptabilité environnementale du projet
---	------------------------------------------------------------

**FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET :
AVIS D'EXPERTS
PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et **en fonction de votre champ de compétence**, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté? Choisissez l'une des quatre réponses suggérées ci-contre. Expliquez en quoi le projet vous paraît acceptable en fonction des enjeux concernant votre ministère ou organisme **ou** à quelle condition le projet serait acceptable **ou** pourquoi il ne l'est pas. Si vous êtes dans l'impossibilité de vous prononcer en raison de l'absence d'un renseignement essentiel, vous avez la possibilité d'utiliser la section 2 afin de déposer une demande de renseignement.

Des renseignements essentiels sont manquants afin d'être en mesure de nous prononcer

Selon les modélisations acoustiques effectuées par la compagnie Stantec, malgré l'ajout d'écrans à certains endroits, l'impact sonore des modifications du Pont Gédéon-Ouimet sera Moyen à Fort pour certains résidents. De plus, une augmentation du nombre de résidents dans la catégorie de gêne Moyen à Fort, ainsi qu'une réduction du nombre de résidents dans la catégorie de gêne acceptable sont prévus. Ainsi, bien qu'une réduction des niveaux sonores soit prévue à certaines résidences du secteur sud en raison des écrans acoustiques, il est possible de constater que dans sa globalité, le projet a un impact acoustique négatif. De plus, la situation semble s'aggraver avec l'utilisation du revêtement de béton rainuré longitudinalement. Les résultats globaux sont détaillés aux tableaux 10.1 et 10.2 ci-bas.

Tableau 10.1 : Dénombrement des bâtiments de la zone d'étude selon les différentes catégories de niveau de gêne sonore pour les situations existante et projetées en 2038 avec mesures d'atténuation pour des revêtements standard et de béton rainuré longitudinalement

Niveau de gêne sonore	Nombre d'habitations et %		
	Existant 2028	Projeté 2038 - revêtement standard	Projeté 2038 - revêtement de béton rainuré longitudinalement
Fort	55 habitations 20 %	64 habitations 23 %	75 habitations 27 %
Moyen	62 habitations 23 %	67 habitations 24 %	56 habitations 20 %
Faible	78 habitations 28 %	76 habitations 28 %	76 habitations 28 %
Acceptable	80 habitations 29 %	68 habitations 25 %	68 habitations 25 %
TOTAL	275 habitations 100 %	275 habitations 100 %	275 habitations 100 %

Tableau 10.2 : Dénombrement des bâtiments dans la zone d'étude en fonction de l'impact sonore pour les situations projetées en 2038 avec mesures d'atténuation pour des revêtements standard et de béton rainuré longitudinalement


Impact sonore	Nombre d'habitations et %	
	Projeté 2038 - revêtement standard	Projeté 2038 - revêtement de béton rainuré longitudinalement
Fort	2 habitations 1 %	11 habitations 4 %
Moyen	15 habitations 5 %	55 habitations 20 %
Faible	210 habitations 76 %	196 habitations 71 %
Nul	35 habitations 13 %	4 habitations 1 %
Diminution	13 habitations 5 %	9 habitations 3 %

Les consultants de Stantec expliquent que « Pour les récepteurs situés aux étages supérieurs et présentant des impacts sonores moyens dans le secteur 3 (Nord), aucune mesure d'atténuation réalisable ne peut être proposée ». À noter qu'un impact sonore fort est prévu pour certains récepteur dans le secteur 3 (Nord) si le revêtement de béton non rainuré est utilisé. De plus, les niveaux existants sont déjà très élevés dans ce secteur. Dans certains cas, les niveaux $L_{Aeq,24h}$ passent de 70 dB(A) à 72 dB(A).


Finalement, le Critère d'impact maximal des recommandations ministérielle provisoire sur l'acceptabilité du bruit émis en phase d'exploitation par les projets de transport routier et ferroviaire (MELCC, mars 2021) n'a pas été utilisé dans cette étude. Ce critère nécessite l'évaluation des indices L_{den} et L_{night} pour chacun des points d'évaluation. N'ayant pas cette information dans l'étude sonore, il nous est impossible de conclure sur le respect de ce critère.

En conclusion, des renseignements essentiels sont manquants afin d'être en mesure de nous prononcer sur l'acceptabilité du projet. Pour pouvoir juger de l'acceptabilité, les démonstrations spécifiées à la section 2 du présent document devront être fournies.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Renaud Leblanc-Guindon	Ingénieur en acoustique environnementale		Cliquez ici pour entrer une date.

**FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET :
AVIS D'EXPERTS
PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

Michel Gélinas	Directeur		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

2 Demande de renseignements sur des éléments qui sont en lien avec un ou des enjeux du projet et qui sont essentiels à la production de l'avis sur l'acceptabilité environnementale du projet

Indiquer de manière claire et concise le(s) renseignement(s) essentiel(s) requis permettant de vous prononcer sur l'acceptabilité environnementale du projet. Faire le lien avec l'enjeu dont il est question.

(Inscrivez ici le ou les renseignements requis)

Pour pouvoir juger de l'acceptabilité du projet, les démonstrations suivantes devront être fournies :

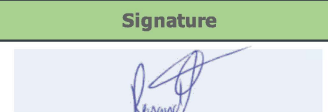

- 1) **Critère d'impact relatif** : Chaque tronçon du projet est jugé acceptable s'il ne présente qu'un impact faible ou nul du LAeq24h de la Grille d'évaluation de l'impact sonore de la Politique sur le bruit routier (MTQ, 1998);
- 2) **Critère d'impact maximal** : Chaque tronçon du projet est jugé acceptable:
 - s'il présente des niveaux acoustiques L_{den} et L_{night} , inférieurs aux Lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé (OMS,2018), soient les critères de 53 dB L_{den} et de 45 dB L_{night} , pour les niveaux sonores produits par le trafic routier (bruit particulier) et les critères de 54 dB L_{den} et de 44 dB L_{night} pour les niveaux sonores produits par le trafic ferroviaire, (bruit particulier) ou
 - s'il présente un niveau acoustique particulier qui ne fait pas augmenter le niveau acoustique ambiant initial, pour les mêmes indicateurs statistiques.

Advenant une impossibilité d'atteindre ces critères pour l'ensemble des récepteurs précédemment mentionnés et afin de protéger l'usage sensible « sommeil », des mesures d'atténuation particulières, telles que l'isolation acoustique du bâtiment, devront être mise en place pour les habitations et les établissements publics affectés par les émissions sonores pour viser l'atteinte d'un niveau de bruit (tel qu'aux chambres des hôpitaux et aux chambres à coucher des habitations) tel que recommandé par l'OMS (OMS, 1999) ou le niveau ambiant initial pour les mêmes indicateurs statistiques à l'endroit de cet usage sensible.

Ainsi, voici les renseignements nécessaires afin de compléter notre avis sur l'acceptabilité du projet pour le volet acoustique. Est-ce que l'initiateur est en mesure :

- 1- de produire l'évaluation des indices L_{den} et L_{night} pour chacun des points d'évaluation?
- 2- de proposer des solutions afin que le projet aux critères d'impact relatif et maximal soient respectés ?

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Renaud Leblanc-Guindon, ing.	Ingénieur en acoustique environnementale		Cliquez ici pour entrer une date.
Michel Gélinas	Directeur		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

--

3 Avis sur l'acceptabilité environnementale du projet à la suite de la réception des renseignements requis

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et **en fonction de votre champ de compétence**, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté? Choisissez l'une des trois réponses suggérées ci-contre. Expliquez en quoi le projet vous paraît acceptable en fonction des enjeux concernant votre ministère ou organisme **ou** à quelle condition le projet serait acceptable **ou** pourquoi il ne l'est pas.

Choisissez une réponse

**FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET :
AVIS D'EXPERTS
PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="text"/>	Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="text"/>	Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			